

Référendum cantonal
contre la Loi sur les déchets (LDéchets) (L 1 21)

ENFOUIR LES DÉCHETS, ÇA SUFFIT!

NON à l'INCINÉRATION À L'AVEUGLE des déchets aux Cheneviers!

La nouvelle loi vise à améliorer le tri des déchets en valorisant leurs différents composants (valorisation matière). C'est un bon premier pas, mais il ne prend pas en compte les 40 à 45% de déchets non contrôlés et non triés que contiennent nos sacs-poubelle.

Résultat? Des éléments hautement polluants (piles, porcelaines, etc.) sont incinérés et empêchent la récupération et la réutilisation des mâchefers.

Une seule solution pour y remédier: un tri final avant le four!

Oui à la valorisation de la matière **COMPLÉTÉE** par un **TRI FINAL** pour **DÉPOLLUER** nos sacs-poubelle et obtenir un mâchefer réutilisable!

Trier les déchets pour en récupérer les éléments réutilisables (verre, bois, plastique, etc.), c'est bien mais insuffisant. Introduire un tri final obligatoire en plus, c'est **INDISPENSABLE** pour dépolluer les déchets restants!

Merci de signer au verso et renvoyer la liste, même incomplète, avant le **15 octobre 2022**

Dons: LaVrille.ch IBAN CH94 0900 0000 1753 4186 2
www.la-vrille.ch info@la-vrille.ch



La Vrille
CP 171
1242 Satigny

affranchir
svp

REFERENDUM CANTONAL

Contre la loi sur les déchets (LDéchets) (L 1 21 – 12993)

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi sur les déchets (LDéchets) (L 1 21 – 12993) du 2 septembre 2022 soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le **15 octobre 2022** à La Vrille - CP 171 - 1242 Satigny

Comité référendaire : Willy Cretegnny, Michel Muller, Anne Penet, Jacques Maire, Florian Dugerdil, Philippe Roch.